

Information – transparence – vie citoyenne

www.imagionsromagnat.fr

des promesses aux actes

IMAGINONS ROMAGNAT

Contact : elus@imagionsromagnat.fr

CONSEIL MUNICIPAL

19 heures
Romagnat

Jeudi
4 Mars 2021



Le Conseil Municipal s'est tenu Salle André Raynoird, à 19h.

Ouvert officiellement au public, l'heure fixée pour le Conseil excluait de fait la présence de public en raison du couvre-feu imposé à 18h aux Romagnatois.

25 conseillers étaient présents.

Absents ayant fourni une procuration : Messieurs De Sousa, Farina, Ferrandon, Vauclard

Le Maire annonce quelques dates concernant les élus :

- Commission Solidarité, Cadre de vie le 26/03 à 18h
- Commission des Finances le 29/03 à 18h30
- Commission Urbanisme le 29/03 à 19h30
- Commission Environnement le 12/04 à 18h30
- Commission Accessibilité le 20/04 à 16h45
- Visite des nouveaux locaux du FLEP par les élus le 20/03 à 10h30

Désignation du Secrétaire de séance

Pour satisfaire aux dispositions réglementaires, Mr Petit est désigné rapporteur de séance.

Commentaires des ÉLUS du groupe IMAGINONS ROMAGNAT

Selon les usages établis par le Maire, ce compte-rendu sera toutefois rédigé, comme pour toutes les séances de Conseil Municipal, par le Directeur Général des Services selon les instructions du Maire, sous une forme exclusivement administrative, sans participation du Secrétaire désigné par l'assemblée, et donc sans présentation du débat ni des intentions de vote, ce que nous déplorons.



Adoption du Procès-Verbal du conseil municipal du 24/09/2020

Interventions des ÉLUS du groupe IMAGINONS ROMAGNAT

Ils informent les membres du conseil qu'ils procèdent à l'enregistrement audio de la séance. Aux conseillers s'inquiétant de l'usage de cet enregistrement, il est répondu que l'usage qu'en feront leur appartient, celui-ci étant réglementaire et la séance étant ouverte au public, rien ne s'oppose à sa diffusion,

(NB : Cette faculté est garantie par la loi en raison du principe de la publicité des débats : l'article L. 2121-18-1 du CGCT définit que «les séances du conseil municipal sont publiques»)

Ils annoncent à l'assemblée qu'en l'absence de report dans le compte-rendu :

- des interventions et explications de vote
- du contenu des questions diverses en dépit de la présence de ce point dans l'ordre du jour présent dans la convocation qui leur a été adressée

Ils votent **CONTRE** ce Procès-verbal, sur lequel ils ont consigné leurs remarques et les motifs de leur refus d'approbation.



Ordre du jour

1. Débat d'orientation budgétaire 2021

A) Lecture faite par le Maire du document annexe présentant les contextes économiques

- **National**
 - croissance : -9% en 2020, prévision à +6% d'ici l'été 2021
 - emploi : perte de 600 000 emplois en 2020 ; taux de chômage 2020 : 8%
 - inflation 2020 : +0,2%
 - taux des intérêts 2020 : +0,6% pour les entreprises, quasi nul jusqu'à 10 ans
 - dette publique : 119% ; déficit public : 11,3% du PIB
 - Loi de finances 2021 :
 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) maintenue à 26 milliards d'euros
 - Dotation de soutien à l'investissement local : +200 millions d'euros
 - Clause de sauvegarde des recettes fiscales pour 200 millions d'euros
 - Taxe locale d'habitation : 80% sont déjà exonérés, les 20 % restants le seront progressivement (-30% en 2021, -65% en 2022, solde en 2023)
 - Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA
 - Réduction de 10 milliards d'euros des impôts de production
- **Département et COVID**
 - croissance : 899 millions d'aides ; activités partielles : 36 989 000 heures
- **Métropole et COVID**
 - Taxe de séjour : 1,2 millions d'euros en 2019 - 0,374 millions d'euros en 2020 (-70%)
 - Nuitées : 1,644 millions en 2019 - 0,659 millions en 2020
 - Thermalisme : 7 727 sur 236 jours en 2019 - 2 737 sur 122 jours en 2020
 - Musées : 71 444 visiteurs en 2019 - 33 000 visiteurs en 2020
- **Commune et COVID**
 - Masques, gels : environ +20 000 euros ; Renforcement entretien, animation ; Prime confinement au personnel communal ; Baisse fêtes et cérémonies, locations de salles (-68%), droits de mutations -75k€,
 - Recettes exceptionnelles liées au COVID : 14 328 €
 - Prévisions des résultats de clôture 2020 des différents budgets

	Fonctionnement	Investissement
Commune	645 568 €	-219 243 €
Pôle proximité	469 €	0 €
Conciergerie	5 405 €	3 012 €

- Dépenses réelles de fonctionnement : 6,092 millions d'euros en 2020 (6,093 en 2019)
- Relations CAM/commune : attribution de compensation stable (-653 892 euros)

B) Orientations budgétaires

Nouvel emprunt de 3 000 000 € envisagé en 2021 (*« La stratégie de financement des investissements, notamment des travaux de reconversion des bâtiments situés dans l'Espace Bernard-Brajon, pourrait amener la commune à contracter un nouvel emprunt de l'ordre de 3 M € en 2021 »*)

Equipements structurants : Création d'un pôle de vie sur le site de l'ancien Lycée Vercingétorix (Espace Bernard Brajon) : transfert FLEP, ALSH et autres locaux : **3 800 000 €** ; Place François Mitterrand (suite) : **770 000 €** ; Création cuisine centrale mutualisée (budget SIVU) ; Etude phase 3 « Pôle culturel » ; Eglise d'Opme ; Réfectoire et accessibilité Groupe Scolaire Louise Michel (non chiffré) ; Travaux sur bâtiments communaux (non chiffré) ; Fonds de concours voirie : **200 000 €** ;

Autres : Ordinateurs portables : 14 400 € ; Alertes anti-intrusions écoles : 16 000 € ; Budget participatif : 40 000 € ; Accessibilité : 125 000 € ; Prime VAE : 5000 €

Fiscalité : maintien des taux d'imposition des taxes directes locales

Dettes : emprunt d'équilibre de **3 000 000 €**

Subvention d'équipement : mobilisation financements classiques et Plan de relance

Fonctionnement

- Dépenses : Maîtrise dépenses personnel, maintien enveloppe subvention associations
- Recettes : **Revalorisation de la valeur locative des bases d'imposition de 0,2%** ; Recettes budgétaires liées à la pandémie COVID

Conclusion

« Malgré l'incertitude que fait peser la crise sanitaire, l'effort en termes d'investissement reste élevé à un niveau rarement atteint. Il se chiffrera en prévision à plus de 3 millions d'euros.

Cet effort permet de soutenir l'économie locale et de préserver les emplois.

Les efforts de contrôle de dépenses de fonctionnement réalisés durant les exercices précédents permettent à la collectivité de garantir les grands équilibres financiers sans alourdir la pression fiscale des ménages ou des entreprises. »

Interventions des ÉLUS du groupe IMAGINONS ROMAGNAT

A l'occasion du débat précédant la présentation du budget Primitif 2021, l'opposition présente un certain nombre de regrets, suggestions ou remarques au Conseil municipal :

- **Question** : quels sont les taux d'endettement avant et après l'emprunt inscrit au DOB pour 2021, ainsi que la capacité de désendettement de la commune.

Réponses :

- **Taux d'endettement** : 2019 : 652 €/hab (moyenne de la strate 828 €/hab) ; de 2013 à 2019 : est monté jusqu'à 700 €/hab

- **Capacité de désendettement** : sera communiquée ultérieurement

- **Question** : rien d'inscrit en prévision de financement du projet de gendarmerie mentionné dans les délibérations 4 et 5 ?

Réponses :

- *Non inscrit au DOB ; projet étalé dans le temps, porté dans un 1^{er} temps par EPF SMAF ; on ne sait pas s'il aura une incidence sur 2021 ou 2022. Il pourra y avoir des études engagées en 2021, mais elles n'ont pas été inscrites au DOB*

- **Question** : au niveau des associations : quel ajustement est prévu association par association, sachant que nombre des dépenses prévues n'ont pas été engagées ; on peut supposer que certaines subventions n'ont pas nécessairement lieu d'être reconduites. A titre d'exemple, l'Archer Romagnat Club (ARC) s'est adressé à tous les élus pour leur faire part de sa décision, dans ce contexte et par solidarité, de ne pas solliciter de subvention.

Quelle est l'approche municipale sur les subventions 2021 aux associations ?

Y a-t-il eu d'autres démarches et communications identiques à celle de l'ARC pour faire état de leur non consommation de subvention 2020. Combien ? Lesquelles ?

Réponses :

- *il y aura une analyse précise association / association*

- *un certain nombre d'associations ont notifié qu'elles ne feraient pas de demande de subvention pour 2021*

- pour celles qui n'ont rien signalé, la municipalité va faire une analyse avec la Commission Cadre de vie ; si les dépenses de fonctionnement ont baissé en 2020, les subventions seront réduites en conséquence ; si d'autres ont besoin d'accompagnement supplémentaire leur situation sera examinée ;
- la baisse éventuelle pour une association ne fera pas l'objet du versement d'un retard en 2022
- ligne générale : le budget est contraint par le contexte actuel ; l'idée est de maintenir l'enveloppe globale
- si les informations ne sont pas remontées pour une association, elle ne pourra faire l'objet d'un vote de subvention en sa faveur au prochain Conseil municipal
- combien se sont spontanément manifestés pour une revue à la baisse : 2 ou 3 (sans réponse plus précise au Conseil sur ce sujet)



Remarque des Elus Imaginons Romagnat : rien ne semble justifier, à ce stade et au regard des réponses obtenues (peu de réponses, faible consommation des subventions associatives en 2020, budget contraint, non visibilité à moyen terme...) de poser dans ce Débat d'Orientation Budgétaire le maintien de l'enveloppe globale des subventions aux associations à son niveau actuel comme un objectif.

Ordre du jour

2. FINANCES Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés des points de livraison pour les segments C2/C3/C4/C5 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

Le Conseil Départemental est en train de monter un groupement d'achat pour l'électricité, quelle que soit la puissance (alors que précédemment elle n'était qu'au-dessus de 36 kVA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la dissolution du groupement de commandes constitué par l'acte constitutif relatif à l'achat d'électricité et services associés pour les points de livraison ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, avec effet aux termes des marchés en cours, à savoir le 31 décembre 2022 ;
- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;
- d'autoriser Monsieur Laurent BRUNMUROL en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.



Ordre du jour

3. FINANCES - Travaux d'éclairage public - ECLAIRAGE AUX ABORDS DU POLE DE VIE – travaux complémentaires

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

ECLAIRAGE AUX ABORDS DU POLE DE VIE – travaux **complémentaires**.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy de-Dôme (S.I.E.G) auquel la commune adhère. Il **vient en complément de celui adopté en conseil municipal le 23 mai 2019** pour tenir compte de l'implantation d'un nouveau parking sur le projet.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **22 000 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit : **11 002,40 €**.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

- l'atout sécuritaire de la présence d'une gendarmerie générant de la proximité sur son territoire est important

- sur le financement :

- comme relevé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ce dossier n'apparaît pas dans les prévisions de dépenses de l'exercice 2021. Il aurait pu y figurer. Les études qui pourraient débiter en 2021 conduiraient donc à des décisions modificatives, lesquelles pourraient également devenir conséquentes en cas d'accélération du traitement du dossier

- il est envisageable que le financement de cette opération puisse conduire à un nouvel alourdissement d'une dette déjà très élevée (**7 800 000 euros de dette en-cours et 1 600 000 euros d'intérêts prévus au 31/12/2021** avec une dette qui, de 636 €/hab en 2019, puis 706 €/hab fera déjà un saut prévisible à **960 €/hab au 31/12/2021**)

- sur l'avenir du foncier : comme mentionné ci-dessus et comme ils l'ont déjà signalé lors de la présentation en Commission urbanisme leur adhésion au projet et leur souhait de le voir aboutir sont sans réserve.

Dans l'hypothèse où ce ne serait néanmoins pas le cas, ils seront très vigilants sur la reconversion de cette emprise foncière municipale.

La priorité dans cette zone de services ne serait alors certainement pas à donner à du logement bâti, cette zone tournée vers Beaumont et Clermont n'ayant pas vocation à attirer d'éventuels occupants vers les écoles ou les commerces de Romagnat.

L'objectif municipal n'est pas de faire croître la ville pour le plaisir de la faire croître, mais de le faire dans le cadre d'un projet global envisageant l'urbanisme de façon raisonnée, harmonieuse et équilibrée.



Ordre du jour

5. FINANCES - Projet d'acquisition de la parcelle AN 44 - angle rue Fernand-Forest et avenue Jean-Jaurès

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'acquisition à l'amiable, par l'EPF AUVERGNE, de la parcelle cadastrée AN 44 située à l'angle de la rue Fernand-Forest et de l'avenue Jean-Jaurès, d'une contenance de **5 238 m²**, pour un montant maximum inférieur ou égal à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale, dans le but de créer un équipement d'intérêt général;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes authentiques et tous les documents



Ordre du jour

6. Cession parcelle communale C 376 au lieudit « Rigolet »

relatifs à cette acquisition.

Il est proposé au Conseil Municipal

- de décider de céder à l'amiable à Mr LACOMBE Christophe, demandeur habitant à proximité, la parcelle communale cadastrée C 376, d'une contenance de 685 m², située au lieudit « Rigolet » ;
- d'approuver ladite cession au prix de 5,00 € le m² soit un total de 3 425,00 €, tous les frais liés étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette cession,
- de confier l'établissement de l'acte à l'étude notariale de Maître LOPES-DEPIERRE Elisabeth, 5 rue Henri-Becquerel, 63110 BEAUMONT.



Remarques des ÉLUS du groupe IMAGINONS ROMAGNAT

- il s'agit d'une parcelle isolée, enclavée et sans enjeu urbanistique.

Ordre du jour

7. Séjours 2021- convention AROEVEN

Dans le cadre du renouvellement du partenariat initié en 2013 avec l'AROEVEN visant à confier à cet organisme la mise en place, la commercialisation et l'organisation de séjours de vacances, il convient d'établir une convention fixant les engagements de chaque partie.

La présente convention, jointe en annexe, est établie pour les séjours organisés et sollicités par les Romagnatois en 2021. Elle dispose que la commune participe aux frais de séjours des familles en fonction du quotient familial, dans un plafond de dépenses fixé à 1000 € et selon le barème suivant :

Quotient familial	Montant de l'aide par enfant Dans la limite d'un séjour par enfant
0-500	100 €
501-700	75 €
701-1400	50 €



Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prévoir les dépenses nécessaires au budget principal de la commune.

Ordre du jour

8. Dénomination de voies

Compte tenu des projets d'aménagement de quartier, il est nécessaire de procéder à la dénomination de plusieurs voies.

1- Voie piétonne traversant l'espace Bernard Brajon et reliant l'avenue Jean Moulin à l'avenue des Pérouses ; il est proposé aux membres du conseil le nom de trois femmes d'exception :

Propositions de vote	Voix
Jacqueline AURIOL (1917-2000), aviatrice, 1^{ère} femme pilote d'essai en France	6
Nadia BOULANGER (1887-1979), pianiste, organiste et cheffe d'orchestre	5
Marie MARVINGT, (1875-1963), Sportive française, aviatrice surnommée la fiancée du danger	14

Intervention des ÉLUS du groupe IMAGINONS ROMAGNAT.

Avant le passage au vote -dessus, ils proposent de substituer à ces noms celui de **Pierre ZWILLER, juste parmi les nations et professeur ayant enseigné à l'ancien Lycée Vercingétorix** avant sa transformation.



La proposition n'est pas retenue, mais il est convenu que ce nom serait soumis au Conseil municipal pour approbation à l'occasion d'une prochaine dénomination de rue dans cet espace.

2- Voies situés dans les nouveaux quartiers résidentiels à Clémensat ; il est proposé de retenir une thématiques et trois noms de voies parmi les propositions suivantes :

Massifs montagneux du Puy de Dôme	Oiseaux qui vivent sur le lieu du lotissement ou à proximité immédiate	Volcans de la Chaîne des Puys	
Impasse du Livradois	Impasse des Sittelles	Impasse du Puy de Pariou	
Impasse du Cézallier	Impasse des Fauvettes	Impasse du Puy de Lassolas	
Impasse de la Chaîne des Puys	Impasse des Hirondelles	Impasse du Puy de Côme	
2	16	7	Voix

Affectation de logements sociaux romagnatois

Saisis d'un problème de non affectation d'un logement social romagnatois à un pompier volontaire de Romagnat qui en avait fait la demande et a donc dû quitter la commune, les élus Imaginons Romagnat interrogent le Maire à ce sujet.

Les réponses mettent en lumière la difficulté pour les élus siégeant à la commission d'attribution de logements sociaux de faire prévaloir des priorités communales.

Le débat général sur les logements sociaux sur le territoire romagnatois (nombreux logements vacants, montant des loyers) et les réponses obtenues mettent en lumière des divergences d'informations, sur le cas précis concerné par cette question, entre la version qui nous a été communiquée et celle des élus qui ont été chargés de suivre cette demande. La coordination et l'engagement des différentes parties (requérant, pompiers, élus) sur de tels sujets semble être la clé de leur issue positive.

Une cartographie selon les quartiers est demandée pour faciliter l'étude sociologique et identifier les problèmes, dans le but de déboucher sur des solutions adaptées.

Romagnat et le COVID

Question 1 bilan du dépistage organisé par la municipalité de Romagnat pour le compte du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

Réponses

- 800 tests reçus ; 400 dépistages effectués
- se sont présentés des Romagnatois, mais aussi des habitants d'autres communes
- pas de positifs répertoriés ; il s'agissait de tests-minute (antigéniques et non PCR, résultats en 20 mn)

Au-delà de cette opération ponctuelle,

- la municipalité pointe l'engagement total des infirmiers et infirmières libéraux pendant cette épidémie pour apporter leur concours et les remercie de façon appuyée
- Romagnat a transmis au Préfet son souhait de mettre en place un centre de vaccination ; cette décision rejoint les souhaits du corps médical et paramédical romagnatois ;
- la décision appartient au Préfet et à l'ARS ; devant la multiplicité des candidatures de communes, il y a tout lieu de penser que le maillage des centres de vaccinations se fera par bassin de vie plutôt que par communes ;

Question 2 le CCAS, l'EHPAD et le COVID

La presse locale a relaté la situation qui a frappé l'EHPAD de Romagnat et les élus Imaginons Romagnat se sont fortement émus de cette situation et de tous les drames personnels qu'elle a pu engendrer.

Depuis le Conseil d'administration du CCAS du 01/12/2020 et le Conseil municipal du 10/12/2020, cette situation concernant un établissement public n'a fait l'objet d'aucune information en direction des élus sur la situation de l'EHPAD de Romagnat, et la pandémie qui l'avait sévèrement touché.

Il paraît aberrant que les élus, et notamment ceux qui siègent au CCAS, aient dû pendant ces 3 mois, se contenter de prendre leur information dans la presse locale et les avis d'obsèques.

Le Conseil d'administration du CCAS a vocation à être saisi et informé de toutes les questions concernant la vie des établissements et services dont il a la charge. Le réduire à une chambre d'enregistrement de délibérations et de vote de budgets n'est pas la meilleure façon d'impliquer ses membres à toutes les dimensions de leur fonction et leurs missions, ni de les éclairer sur les décisions qu'ils ont à prendre dans le cadre de leur mandat.

Les élus Imaginons Romagnat déplorent cette absence totale de contact et d'information.

Réponses

Sans apporter d'explication à ce silence institutionnel envers les élus, le Maire informe le Conseil qu'un conseil d'administration du CCAS est fixé le 6 Avril. Quatre mois se seront donc écoulés sans que, en pleine pandémie, son Président et sa vice-Présidente aient adressé la moindre communication à ses membres.

Question 3 Romagnat et le port du masque. Une zone à port obligatoire ??

Devant le constat que seulement 1 adulte sur 3 portait pas le masque dans la zone, très concentrée, des jeux du Parc de Tocqueville (80 personnes parfois dans le seul espace clôt, alors que les enfants sortent de l'école où le port du masque leur est imposé), les élus Imaginons Romagnat demandent au Maire :

- s'il y a une zone où le port est obligatoire à Romagnat
- si oui, l'intérêt de cette zone si personne ne se charge d'y faire respecter le port du masque

Réponses

- cette zone est située dans le périmètre de l'école, et le port du masque y est donc obligatoire
- la signalétique pourrait être renforcée dans cette zone...

PLUS BELLE MA VILLE une opération opaque, sans règlement, sans éthique et sans garantie

La gestion participative étant au cœur de leur projet municipal, les élus Imaginons Romagnat, en complément des questions et réponses obtenues lors du Conseil municipal du 04/03/21, vous livrent ici leur profond malaise face à une opération mal conduite et qui n'est pas au-dessus de tout soupçon.

Ils souhaitent rendre publiques les anomalies graves qu'ils ont constatées, soit à partir de l'observation globale de l'opération, soit appuyées sur des échanges en leur possession.

1. Une opacité totale : pas de citoyens, pas de contrôle, de la consultation à la sélection

Une élue, seule et plénipotentiaire, n'ayant pas plus de compte à rendre sur le tri aboutissant aux 13 projets retenus parmi les 46 déposés, que sur le déroulement général de l'opération :

- aucune approche participative ni concertation, aucun contrôle à l'installation, aucun jury
- aucun contrôle par des citoyens non élus, et ce pendant toute la durée de l'opération
- aucun élu d'opposition dans le dispositif



1. Un règlement évolutif et adaptable entre le début et la fin du concours d'idées

- le 20 Novembre 2020 : alors que le concours est ouvert depuis le 15/10/2020 un mail, adressé à « **Mesdames et Messieurs les Responsables associatifs** » avec un « **Mode d'emploi** » en pièce jointe leur notifie le lancement de ce concours, qui leur est ouvert jusqu'au 15 Décembre 2020.

Extrait :

« Qui peut déposer une idée ?

*Toute personne habitant ou travaillant sur la commune de Romagnat sans condition d'âge ou de nationalité. Les projets peuvent être déposés de manière individuelle ou collective (collectifs de citoyens, groupes d'habitants, **associations...**) »*

- le 4 Mars 2021, au Conseil municipal, interrogée par les élus d'opposition, la Municipalité affirme par la bouche de l'élue en charge du projet que les **associations ne pouvaient être porteuses de projet**

Extrait sonore :

Réponses aux questions posées par les élus Imaginons Romagnat au Conseil municipal →



2. Une approche inquiétante de l'éthique et de la neutralité des élus

Dans ce flou réglementaire on peut trouver, parmi les 13 offres retenues dans le bouquet final :

- un projet
 - mentionné explicitement (avec les mêmes termes) dans le PV de la dernière AG d'une association dont 1 membre sur 6 est un élu ou un ancien élu, ce qui lui confère un caractère paramunicipal
 - ficelle un peu grosse, porté par un membre de l'association devenant simple citoyen pour la circonstance
 - relayé, plus d'1 mois après la clôture des opérations, à tous les adhérents par une élue membre du bureau de cette même association, pour les informer que ce projet a été retenu, cette information filtrant avant même que la liste des projets choisis ne soit rendue publique, et invitant ses membres à le soutenir de leurs votes
- plusieurs projets portés par des proches d'élus ce qui n'est pas le meilleur message éthique et déontologique que des élus puissent adresser aux citoyens de leur ville

3. Un vote en ligne sans aucune valeur ni garantie, malgré des antécédents

- sans contrôle rigoureux de la qualité des votants en ligne
- sans référence à une liste de votants ayant qualité à peser sur l'usage du budget de leur ville
Selon les circonstances, le citoyen de Romagnat est un individu à géométrie variable :
 - le jour de la distribution de masques dans les boîtes à lettres en période de pandémie COVID, il n'intéresse la municipalité et n'est citoyen que s'il est inscrit sur la liste électorale de Romagnat
 - le jour où il faut décider d'investissements municipaux financés par des impôts municipaux, peu importe qui il est : c'est tournée générale !
- où l'on peut écarter des votes sans que l'on sache sur quels critères, ni qui le fait, ni comment, ni quand
- où une personne très désireuse de soutenir un projet peut sans problème voter ou faire voter plusieurs fois, à partir de plusieurs équipements adresses et emails, sans être passée par une école de hackers
- où le contrôle de l'unicité d'un vote se fait sur... l'adresse mail utilisée, celui de la qualité de Romagnatois via une adresse, sans aucun contrôle, et où on finira par essayer de nous expliquer sans sourire en Conseil municipal que... ceci n'est pas un vote !

